

**Mont de Marsan Agglomération**

**Liste des délibérations présentées  
Conseil Communautaire**

**Séance du 28 septembre 2022**

<b>N°</b>	<b>Objet :</b>	<b>Vote du conseil Communautaire :</b>
<b>1</b>	- Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022	A l'unanimité.
<b>2</b>	- Compte rendu des décisions du Président	A l'unanimité.
<b>3</b>	- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.	Prend acte.
<b>4</b>	- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.	Prend acte.
<b>5</b>	- Convention de fourniture d'eau entre Mont de Marsan Agglomération (par le biais de sa régie intercommunale de l'eau) et la SOGEDO.	A l'unanimité.
<b>6</b>	- Mise à disposition du Foyer Ados de Saint-Perdon à Mont de Marsan Agglomération pour l'exercice de sa compétence « Action en faveur de la jeunesse ».	A l'unanimité.
<b>7</b>	-Participation de Mont de Marsan Agglomération à la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) - Approbation de la convention de paiement échelonné.	Par 47 voix pour, 7 voix contre.
<b>8</b>	- Projet Global de Territoire (PGT) de Mont de Marsan Agglomération pour les familles et les 0-30 ans, dans le domaine de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et la cohésion sociale.	A l'unanimité.

<b>9</b>	- Adhésion à la Centrale d'Achat Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH).	A l'unanimité.
<b>10</b>	-Élections professionnelles 2022 – Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire.	A l'unanimité.
<b>11</b>	- Mise à jour du tableau des effectifs.	Par 53 voix pour, et 1 abstention.
<b>12</b>	- Fixation des conditions de recrutement concernant l'emploi de responsable du service prévention au sein de la Direction des Ressources Humaines.	Par 53 voix pour, et 1 abstention.
<b>13</b>	- Élections professionnelles 2022 – Composition des bureaux de vote électronique : désignation des présidents et secrétaires.	A l'unanimité.
<b>14</b>	- Élections professionnelles 2022 – Mise en œuvre du vote électronique à l'occasion des élections professionnelles 2022 : modification du règlement.	A l'unanimité.
<b>15</b>	- Acceptation d'un fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan pour le financement des travaux de réhabilitation du Café Music.	A l'unanimité.
<b>16</b>	- Modulation du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).	Par 53 voix pour, et 1 abstention.
<b>17</b>	- Fixation des bases minimum servant à l'établissement de la cotisation minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à partir de 2023.	Par 45 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.
<b>18</b>	- Décision modificative n°2 – Budget Principal de Mont de Marsan Agglomération.	Par 36 voix pour, 18 voix contre.
<b>19</b>	- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Eaux pluviales / GEMAPI".	A l'unanimité.
<b>20</b>	- Décision modificative n°1 - Budget annexe "Assainissement".	Par 53 voix pour, et 1 abstention.
<b>21</b>	- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Logements Sociaux".	A l'unanimité.
<b>22</b>	- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Transports".	Par 46 voix pour, 8 voix contre.
<b>23</b>	- Décision modificative n°1 – Budget annexe "Zones d'Activités".	Par 49 voix pour, 5 voix contre.
<b>24</b>	- Emprunt pour les investissements de l'EHPAD de Saint-Pierre du Mont – avis conforme du Conseil Communautaire.	A l'unanimité.

<b>25</b>	- Emprunt complémentaire pour les investissements de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT) – avis conforme du Conseil Communautaire.	A l'unanimité.
<b>26</b>	- Renouvellement du Prêt Relais Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour la construction de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT) – Avis conforme du Conseil Communautaire.	A l'unanimité.
<b>27</b>	- Versement d'une avance remboursable au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS).	A l'unanimité.
<b>28</b>	- CDC Habitat - Avenant n°2 à la convention d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers de la politique de la Ville.	A l'unanimité.
<b>29</b>	- XL Habitat - Avenant n°2 à la convention d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers de la politique de la Ville.	A l'unanimité.
<b>30</b>	- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Mont de Marsan Agglomération.	A l'unanimité.

**Toutes nos délibérations, décisions et informations complémentaires sont en ligne sur notre site internet : <http://www.montdemarsan-agglo.fr>**

La séance a été levée à 21h10